



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-04-14-3

Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents : 10

Votants: 11

Date de convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

L'An Deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

PRÉSENTS : CARVALHO Alicia, COURATTE Andrée, PONTOIS Hélène, PONTOIS Brigitte, CAZET Joëlle, TUQUET Eric, LEGRAND Jordan, LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZET Michel

ABSENTS : DELCEY Annie

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : DELCEY Annie a donné pouvoir à LEGRAND Jordan

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène PONTOIS

Objet: Vote des subventions versées aux Associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre et de se prononcer sur l'attribution de subventions à diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € à l'association ESNVV
- 375 € à l'association PACAP
- 375 € au Comité des Fêtes

Soit au total 950 € de subventions pour l'année 2026,

et dit que les crédits suffisants seront votés au chapitre 65, autres charges de gestion courante, du budget primitif communal 2026, à savoir 950 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

